

*rum.* Or, de l'examen de ce volume, un savant écrivain (1) a cru pouvoir affirmer que les Juntas de Venise étaient les seuls et véritables ordonnateurs des contrefaçons des livres de Alde; que le blâme devait retomber complètement sur eux, et non sur les typographes lyonnais. Si on demandait pourquoi les Giunti ne faisaient pas fabriquer, de préférence, ces volumes dans leur ville natale, M. Pinkerton répondrait qu'il y avait plus d'un motif : « D'abord la fraude exécutée à Venise eût été trop « facile à découvrir et trop évidente pour échapper à la « rigueur des lois, mais voici les deux principaux motifs : « 1° les privilèges pontificaux et impériaux accordés « à Aldus rendaient l'Italie, et même l'Allemagne, des « pays très-peu sûrs pour les fabrications rivales, qui « ne pouvaient s'exécuter qu'en violation formelle de « ces solennelles concessions. La France, au contraire, « jouissant alors des libertés de l'Église gallicane, confir- « mées par la pragmatique sanction, n'était aucune- « ment tenue de respecter les privilèges pontificaux, « ni ceux du chef de l'empire; 2° la grande foire de Lyon « était alors ce que devint ensuite celle de Francfort-sur- « le-Mein, et ce qu'est, depuis un certain temps, celle de « Lepsick, le centre du commerce des livres et de beau- « coup d'autres sortes de marchandises de l'Italie, de « l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas. L'Angleterre « même, malgré son éloignement, était quelquefois repré- « sentée à cet immense marché. Aussi voyons-nous que « les libraires et les imprimeurs de Lyon, favorisés par « ces débouchés commerciaux, étaient beaucoup plus nom- « breux que ceux de Paris, dont le débit paraît avoir « été plus local et plus circonscrit. »

(1) M. Pinkerton.